

D 2025 06 19 059

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 19 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, C. TOWNSEND, G. MASRARI, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, V. KRYK

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, M. GRENIER à J. DAZIN, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à D. GANNE, P. GUINOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à O. GUICHARD, A. NEUSSER à A. BOUSSER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

16. Urbanisme – Autorisation pour la modification des garde-corps de l'immeuble « Le Genève »

Vu l'article R*421-17 du code de l'urbanisme, lequel prévoit que les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doivent être précédés d'une déclaration préalable, lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire,

Vu l'article L621-31 du Code du patrimoine,

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de 4 appartements situés 9 rue de la Tour dans l'immeuble « Le Genève ».

Il a été constaté que les garde-corps actuellement en place dans deux appartements présentent un risque pour la sécurité des occupants, en raison de leur vétusté et non-conformité aux normes actuelles.

L'immeuble étant situé dans le périmètre de protection des Monuments Historiques en raison de la proximité de la Tour d'Ornex, les travaux envisagés sont soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), lequel sera sollicité dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer la déclaration préalable pour la modification des garde-corps de l'immeuble « Le Genève »
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à cette déclaration préalable

Fait à Ornex, le 20 juin 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 juin 2025

Affiché le : 20 juin 2025

Olivier GUICHARD

Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.